



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 395-2023 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

Le 10 novembre 2025, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement no. 473-2025 modifiant le règlement no 395-2023 sur les permis et certificats.

Ce règlement vise à retirer certains éléments inapplicables du règlement no 395-2023.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Municipalité : www.bolton-ouest.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Bolton-Ouest, ce 22 janvier 2026.

Léa Laplante

Directrice générale et greffière-trésorière